



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 2/2022 au Conseil communal de Sullens

Demande d'un crédit pour l'étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

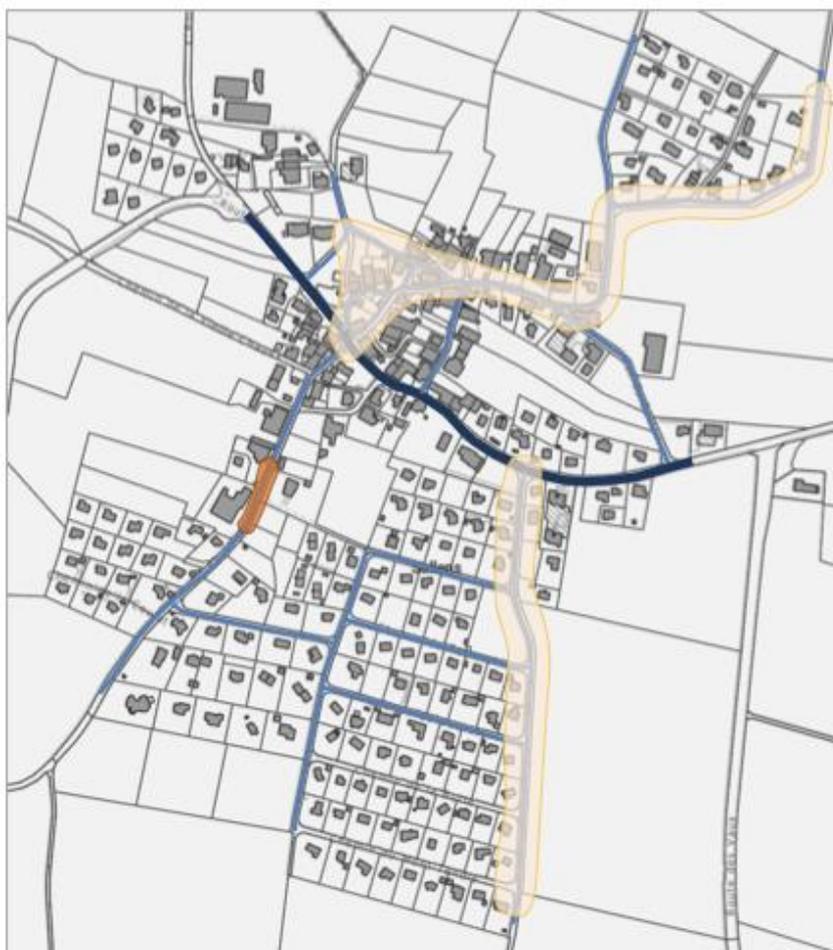
La circulation dans le village est un sujet sensible, qui concerne toute la population. Nous pouvons le constater tant lors de séances du conseil communal que via des courriers reçus de nos habitants. Depuis de nombreuses années, la Municipalité a toujours été soucieuse de favoriser la sécurité des piétons en modérant la circulation avec notamment la création de zones 30km/h.

2. SITUATION

Actuellement, certaines zones ont encore un potentiel d'amélioration et la Municipalité souhaite soumettre à une étude, notamment les points suivants :

- La pose et dépose des écoliers devant le collège, zones d'attente et d'arrêt,
- la modération du trafic dans le village (Moille-Sullaz, église, chemin des Pâquis),
- la modération du trafic le long de la route cantonale en traversée de localité,

Plan schématique de principe :



-  Voirie à examiner à l'intérieur des zones 30 existantes
-  Route cantonale RC 317b en traversée de localité
-  Secteurs à analyser en détail
-  Problématique dépose-minute et circulation des bus scolaires

3. DEMANDE

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit d'étude qui permettra de mandater un bureau d'ingénieurs spécialistes en urbanisme et mobilité. Ces derniers seront sollicités pour l'établissement d'une étude globale de mobilité concernant les aspects mentionnés au point 2. Les résultats de l'étude se traduiront par des avant-projets sommaires par secteur et, par des rapports récapitulatifs de synthèse. Cela donnera une vision d'ensemble et permettra à la Municipalité de planifier la mise en œuvre des aménagements en conséquence.

4. CREDIT D'ETUDE

La Municipalité soumet à votre approbation un crédit d'étude de CHF 30'000.-- . Ce montant est basé sur des demandes d'estimation faites à divers bureaux.

6. FINANCEMENT

Cette étude sera financée par les liquidités courantes et les emprunts en cours.

Le préavis pour l'exécution des travaux sera soumis à votre Autorité ultérieurement.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Mme La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de la commune de Sullens
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois
- d'engager un montant de Fr. 30'000.-,
- de financer le montant de l'étude par les liquidités courantes et emprunts en cours,
- d'amortir entièrement ce montant sur l'année 2022,

Cet engagement financier n'apporte aucune charge annuelle.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsables du préavis : Mme Marie Christine Pitton, M. Roland Valet

Commission des finances : Mme Annette Corthay, M. Henri Martin, M. Nicolas Valet, M. Frank Dayen, M. Eric Dubauloz